

relativement à cette transaction. Que le solliciteur général me permette de le féliciter de l'habileté qu'il a déployée dans le traitement de la question de droit connexe à cette transaction, une des plus épineuses dont cette Chambre ait jamais été saisie.

Le peuple, je le crains fort, ne félicitera ni le solliciteur général, ni le ministre des Finances pour la besogne qu'ils ont accomplie relativement à la présente mesure.

Le 14 mai 1914, le député de Saint-Antoine (sir Herbert Ames), un excellent homme d'affaires qui jouit d'une bonne réputation dans la province de Québec, discutant la question, a prononcé les paroles suivantes (page 3899 des Débats):

Cette question offre encore une autre particularité qui est, à mon avis, bien digne de considération. Qu'arrivera-t-il en cas de non-réussite? Jusqu'ici nous avons examiné la situation en cas de succès; le Gouvernement a prévu avec soin ce qui arriverait en cas de faillite. Habituellement, les procédures sont longues pour forclore un chemin de fer et pour permettre aux obligataires de prendre possession de l'actif matériel. Le Gouvernement dans ce cas a prévu une méthode de procédure rapide qui fait tomber la hache instantanément sans permettre de revenir demander de nouveau secours. Il est stipulé d'une façon définitive dans cette convention ce qui constituera un insuccès.

Pourquoi l'honorable député de Saint-Antoine ne persuade-t-il pas le Gouvernement qu'il appuie, et sur lequel il exerce une grande influence, de laisser tomber la hache et de nommer un séquestre pour administrer les affaires du Nord-Canadien? Voilà tout ce que désirent les hommes d'affaires du Canada. Pourquoi l'honorable député de Saint-Antoine ne demande-t-il pas au Gouvernement de laisser tomber la hache et d'épargner par là aux contribuables canadiens le déboursement de millions de dollars?

Relativement aux sommes d'argent que cette opération coûtera au pays, j'ai devant moi les chiffres qu'a cités hier soir l'honorable député de Pictou (M. Macdonald).

Je suis surpris de constater que le Gouvernement ne semble pas considérer sérieusement l'énorme taxe qui pèsera sur les épaules du peuple canadien à cause de cette entreprise. Le réseau du Nord-Canadien coûtera au pays \$653,246,949.39. Voilà une taxe énorme qui sera répartie sur la population du Canada tout entier. Je soutiens donc qu'une mesure de cette nature ne devrait pas être adoptée—à une époque où le pays est obligé de déboursier des sommes énormes pour les fins de la guerre et pour l'administration des affaires ordinaires du pays—uniquement dans le but de faire un cadeau à deux millionnaires de Toronto. Ces capitalistes ont réussi à obtenir des sommes énormes de toutes les provinces du

Dominion pour ainsi dire, sauf la province de Québec; mais notre province sera taxée comme les autres pour faire face à ces dépenses exorbitantes.

En réponse à une question qui a été posée hier relativement aux pensions, le premier ministre fait les déclarations suivantes:

Mon honorable ami de Pictou (M. Macdonald) a demandé une information au sujet d'une motion inscrite au Feuilleton relative à la commission des pensions et au barème des pensions. Les honorables députés se souviendront que le 14 mars 1916, nous avons nommé un comité chargé d'étudier les tarifs des pensions. Le 10 mai 1916, le comité a fait un rapport unanime. Le président du comité a proposé, le 18 mai, que ce rapport soit pris en considération par le Gouvernement. Le même jour, le Parlement était prorogé. Il n'a pas été possible de déposer un projet de loi au cours de la session. En conséquence, le 3 juin 1916, les conclusions du comité ont fait l'objet d'un décret du conseil qui a été adopté en conformité de la loi des mesures de guerre. On a proposé dans une motion inscrite au Feuilleton qu'un comité semblable soit nommé cette année pour prendre en considération les représentations soumises au Gouvernement de différentes sources, et plus particulièrement par plusieurs organisations de soldats réformés de la guerre, relativement au désir qu'elles ont exprimé de voir augmenter le taux de pension qui avait été fixé à cette époque. Cette modification a été réclamée pour différentes raisons dont quelques-unes ont un grand poids. Nous avons reconnu qu'il ne serait pas possible de régler cette affaire au cours de cette session d'une façon définitive et permanente par le nouveau Parlement qui doit être convoqué dans un avenir prochain.

Le Gouvernement, en apparence, n'a pas le temps de s'occuper des besoins des veuves et des orphelins des soldats qui sont allés défendre le Canada sur la ligne de feu; il trouve pourtant le temps de soigner les intérêts des millionnaires.

Mackenzie et Mann ne peuvent pas attendre. Ils disent: "Vous ne permettrez pas que cette compagnie soit mise sous séquestre." Qu'a-t-on fait dans l'affaire de la Farmers' Bank? Que fait aujourd'hui le ministre du Travail qui, en 1910, fatiguait la Chambre par des discours de plusieurs heures pour demander au Gouvernement de rembourser les actionnaires de cette institution? Entend-on encore les orateurs ministériels parler de cette affaire? Des centaines et des centaines de pauvres contribuables ont perdu leur argent dans la faillite de cette banque. Leurs économies leur ont été volées. Le Gouvernement leur est-il venu en aide? Les pauvres peuvent attendre, mais les millionnaires ne le peuvent pas. Le public a bien raison d'appeler le Gouvernement actuel un gouvernement de millionnaires. D'un article de rédaction du